

3es 4/10 de 1420. doug. 2 copies...
à 23-11-52

DÉPARTEMENT
de la
Normandie
Région
Normandie
Normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT
Royan
CANTON
Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 Septembre 1952 1952

OBJET :
Travaux d'architecture
(travaux de reconstruction)
078

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 16 du mois
d' Sept., le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Regasani, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 10 Sept. 1952 1952.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
présents au vote :

Etaient présents : MM. Regasani, Verrière, Kochereux
Prugnaud, Bujard, Simon, Ahirion, Seugnet, Jaquet
Pouget, Chazeaud, Bouchet, Domesq, Raudet, Couzil.

DATE
de la séance, à la porte
de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

A la demande de M. le Receveur Municipal, le Conseil
précise que les architectes travaillant pour la ville
à des travaux de Reconstruction, recevront des hono-
raires calculés au taux maxima accepté par le MRU
sauf le cas où le contrat passé entre l'architecte
et la ville comporterait une clause particulière con-
traire.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 22 Nov. 1952

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : HUSSON.

Fait et délibéré à La Rochelle
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

e a en lieu au
blic, établie à
résignation de
rt. 51 de la loi
1884).

er à la suite